



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II

AUDIENCE GÉNÉRALE

Mercredi 25 Juin 1997

Chers Frères et Soeurs,

Le Concile Vatican II s'exprime ainsi sur la fin de la vie de la Vierge Marie en ce monde : «La Vierge immaculée, préservée intacte de toute souillure de la faute originelle, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée, avec son corps et son âme, à la gloire du ciel» (*Lumen gentium*, n. 59). Le Concile reprend la définition de l'Assomption par le Pape Pie XII. Mais il ne se prononce pas sur la question de savoir si Marie a fait l'expérience dans sa chair du passage par la mort.

L'Écriture ne donne pas d'indication à ce sujet. La Tradition des Pères de l'Église, dans son ensemble, considère que la Mère n'est pas supérieure à son Fils, lui qui a accepté la mort et en a fait une source du salut. Associée au sacrifice du Christ, Marie a pu partager la souffrance et la mort pour la rédemption du monde. Pour elle, le passage dans l'au-delà fut une maturation de la grâce dans la gloire, à tel point que, dans son cas, la mort put être comprise comme une "dormition".

Certains Pères présentent la mort de Marie comme un événement d'amour qui l'a conduite à rejoindre son divin Fils pour entrer avec lui dans l'immortalité. Au terme de sa vie, elle aura connu, plus même que saint Paul, le désir de «partir pour être avec le Christ» (*Ph 1, 23*).

Ayant vécu le sort commun, la Vierge peut d'autant mieux exercer sa maternité spirituelle à l'égard de ceux qui arrivent à l'heure suprême de leur vie.

Je salue très cordialement les personnes de langue française venues ce matin. Chers amis, je

vous souhaite un bon pèlerinage et un bon été, et je vous donne de grand coeur la Bénédiction apostolique.